

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
29 octobre 2019
Français
Original : russe

**Lettre datée du 18 octobre 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 21 septembre au 18 octobre 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 18 octobre 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (21 septembre 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 34 violations, dans les provinces d'Edleb (14), d'Alep (7), de Lattaquié (7) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 23 violations, dans les provinces d'Edleb (13), de Lattaquié (6), de Hama (3) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 207, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 598,8535 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(22 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Edleb (10), de Lattaquié (9), d'Alep (7) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dans les provinces d'Edleb (7), de Lattaquié (7), de Hama (4) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 207, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 598,8535 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(23 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 35 violations, dans les provinces d'Edleb (14), d'Alep (9), de Lattaquié (9) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 29 violations, dans les provinces de Lattaquié (11), d'Edleb (7), de Hama (7) et d'Alep (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 207, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 598,8535 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(24 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 33 violations, dans les provinces d'Edleb (13), d'Alep (8), de Hama (6) et de Lattaquié (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces d'Edleb (8), de Hama (7), de Lattaquié (4) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 207, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 598,8535 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(25 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 42 violations, dans les provinces d'Edleb (16), de Lattaquié (13), d'Alep (11) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (12), de Lattaquié (10), de Hama (6) et d'Alep (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 207, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 598,8535 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(26 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations, dans les provinces d'Edleb (13), d'Alep (7), de Lattaquié (7) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 15 violations, dans les provinces de Lattaquié (12) et d'Alep (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Khan Cheïkhoun (province d'Edleb), et à Souran (province de Hama), où 1 000 colis alimentaires d'un poids total de 4,950 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 208. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 603,8035 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(27 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations, dans les provinces d'Alep (8), d'Edleb (8), de Lattaquié (7) et de Hama (5).

Le bureau turc a quant à lui recensé 24 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Alep (6), d'Edleb (5) et de Lattaquié (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Qadissiyé (province d'Alep) ;
- 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes, à Stamo (province de Lattaquié).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 210. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 609,991 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(28 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces d'Edleb (12), de Lattaquié (10), d'Alep (7) et de Hama (1).

Le bureau turc a lui aussi recensé 30 violations, dans les provinces de Lattaquié (13), d'Edleb (9), de Hama (6) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 210, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 609,991 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(29 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 35 violations, dans les provinces de Lattaquié (13), d'Edleb (11), d'Alep (10) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 23 violations, dans les provinces de Hama (6), d'Edleb (6), de Lattaquié (6) et d'Alep (5).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Marrat (province de Deïr el-Zor) ;
- 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes, à Aïn el-Qadib (province de Tartous).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 212. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 616,19 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(30 septembre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations, dans les provinces d'Edleb (15), de Lattaquié (7), d'Alep (5) et de Hama (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 8 violations, dans les provinces de Lattaquié (4), d'Alep (2), de Hama (1) et d'Edleb (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Maariyé (province de Deraa), où 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 213. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 619,891 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(1^{er} octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations, dans les provinces d'Alep (9), de Lattaquié (9), d'Edleb (7) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 22 violations, dans les provinces de Lattaquié (11), de Hama (5), d'Edleb (4) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 213, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 619,891 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(2 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 31 violations, dans les provinces d'Alep (10), de Lattaquié (8), d'Edleb (7) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 24 violations, dans les provinces d'Edleb (12), de Lattaquié (8), d'Alep (2) et de Hama (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Blat (province d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 214. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 622,366 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(3 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces d'Edleb (10), d'Alep (9), de Lattaquié (8) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Edleb (9), d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Deir el-Salib (province de Hama), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 215. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 624,841 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(4 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces d'Edleb (11), de Hama (8), de Lattaquié (7) et d'Alep (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 22 violations, dans les provinces de Hama (12), d'Edleb (7) et de Lattaquié (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 215, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 624,841 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(5 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 29 violations, dans les provinces d'Alep (8), de Lattaquié (8), d'Edleb (7) et de Hama (6).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces d'Edleb (7), de Hama (6), de Lattaquié (5) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 215, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 624,841 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(6 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 26 violations, dans les provinces d'Edleb (9), de Lattaquié (9), d'Alep (7) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans les provinces d'Edleb (10), de Hama (4), de Lattaquié (2) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes, à Kneïssat (province de Lattaquié) ;
- 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes, à Husseïniyé (province de Deïr el-Zor).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 217. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 631,0285 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(7 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (10), de Lattaquié (10), d'Alep (9) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans les provinces de Lattaquié (12), d'Edleb (3) et de Hama (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Adbaa (province de Deraa), où 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 218. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 634,741 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(8 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 24 violations, dans les provinces de Lattaquié (9), d'Edleb (7), d'Alep (4) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces d'Edleb (10), de Lattaquié (5), de Hama (4) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 218, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 634,741 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(9 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 26 violations, dans les provinces d'Edleb (10), d'Alep (7), de Lattaquié (6) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 34 violations, dans les provinces d'Edleb (16), de Lattaquié (10), d'Alep (6) et de Hama (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 218, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 634,741 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(10 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 21 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), d'Alep (6), d'Edleb (5) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 19 violations, dans les provinces de Hama (9), d'Edleb (5) et de Lattaquié (5).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Kherbet Tin Nour (province de Homs), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 219. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 637,216 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(11 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations, dans les provinces d'Edleb (10), d'Alep (7), de Lattaquié (7) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 32 violations, dans les provinces d'Edleb (17), d'Alep (7), de Hama (6) et de Lattaquié (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Salihin (province d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 220. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 639,691 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(12 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 28 violations, dans les provinces d'Edleb (10), de Lattaquié (9), de Hama (6) et d'Alep (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 17 violations, dans les provinces de Hama (8), de Lattaquié (4), d'Edleb (3) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 220, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 639,691 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(13 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 27 violations, dans les provinces d'Edleb (12), d'Alep (7), de Lattaquié (7) et de Hama (1).

Le bureau turc a lui aussi recensé 27 violations, dans les provinces d'Edleb (16), d'Alep (5), de Hama (3) et de Lattaquié (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés a conduit deux opérations humanitaires, qui ont permis de distribuer à la population :

- 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes, à Salhiyé (province de Deïr el-Zor) ;
- 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes, à Hattaniyé (province de Tartous).

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 222. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 647,116 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(14 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 19 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), d'Edleb (5), d'Alep (4) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 20 violations, dans les provinces de Hama (8), d'Edleb (6), d'Alep (4) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Breïqé (province de Qouneïtra), où 750 colis alimentaires d'un poids total de 3,7125 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 223. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 650,8285 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(15 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 19 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), d'Edleb (6), d'Alep (3) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 27 violations, dans les provinces d'Edleb (17), de Hama (6), d'Alep (2) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 223, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 650,8285 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(16 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 22 violations, dans les provinces de Lattaquié (7), d'Alep (6), d'Edleb (6) et de Hama (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé 31 violations, dans les provinces de Hama (15), d'Edleb (9) et d'Alep (7).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire dans le district de Karm el-Meisour (ville d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 224. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 653,3035 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(17 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 18 violations, dans les provinces d'Alep (5), de Lattaquié (5), d'Edleb (4) et de Hama (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dans les provinces d'Edleb (9), de Hama (3), d'Alep (2) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire à Sinjar (province d'Edleb), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,475 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre est désormais de 2 225. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 655,7785 tonnes.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(18 octobre 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

En vertu d'un accord conclu entre la Fédération de Russie et la République turque, une trêve est entrée en vigueur dans la zone de désescalade de la province d'Edleb, le 31 août 2019 à 6 heures.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 18 violations, dans les provinces d'Edleb (7), de Lattaquié (6), d'Alep (4) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 24 violations, dans les provinces d'Edleb (14), d'Alep (4), de Lattaquié (4) et de Hama (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'est maintenu à 2 225, et le poids total des cargaisons distribuées, à 3 655,7785 tonnes.